

Chez TUI, voyagez avec le sourire!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

* PANAMA FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- Passeport valable 3 mois à la date d'arrivée au Panama.
- Pour un séjour inférieur à 90 jours, le visa n'est pas exigé. Il est cependant obligatoire de **présenter un billet de retour** et pouvoir **prouver sa solvabilité financière** d'un minimum de 500\$.

Une carte de tourisme individuelle sera établie dans l'avion. Les voyageurs doivent s'assurer que le tampon comportant leur date d'entrée au Panama a bien été apposé dans leur passeport à un poste de contrôle migratoire.

- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux. (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- Les mineurs voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire:

• La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs en provenance des pays où elle est endémique. Elle reste fortement conseillée pour les autres voyageurs.

Vaccination et/ou traitements conseillés:

- Traitement anti paludéen conseillé.
- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Le Panama a supprimé toutes les restrictions de voyage liées à la Covid-19. Il n'est plus nécessaire de présenter le certificat Covid européen à l'arrivée. Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.